

**PUBLICITE AYANT POUR OBJET DIFFERENTES OCCUPATIONS
TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE SUR LE
FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-1-4 DU CODE GENERAL DE LA
PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES**

AERODROME DE CHATEAUDUN

Lot: HM 13



1. IDENTIFICATION ET COORDONNEES

Communauté de communes du Grand Châteaudun dont le siège est domicilié au 2 route de Blois 28 200 CHÂTEAUDUN. Cette intercommunalité confiera à la société publique locale (SPL) Air Châteaudun la gestion des biens immobiliers objets de ce document. Cette SPL est domiciliée au 2 route d'Orléans - 28 200 CHÂTEAUDUN.

2. OBJET

Conventions d'occupation temporaire du domaine public portant sur la mise à disposition d'un lot de surface de stockage de 4 160 m² sur le fondement des articles L2122-1-4.

3. SITUATION ET CARACTERISTIQUES DU LOT

Le lot se situe dans le hangar aéronautique nommé HM13, d'une surface totale de 4 160 m², situé côté piste et implanté au Sud-Ouest de l'aéroport.

Il doit être admis qu'aucun classement d'installation classée protection de l'environnement (ICPE) n'est prévu à ce jour dans cet équipement et que, de ce fait, il ne pourra être procédé au stockage d'aucune matière dangereuse.

4. TYPE ET FORME DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A CONSENTIR

Les conventions d'occupation temporaire du domaine public sont non constitutives de droits réels au sens des articles L. 2122-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. DUREE DE L'AUTORISATION

La convention d'occupation temporaire est consentie à compter du 31 octobre 2024.

En cas d'investissements, une durée plus longue peut être envisagée pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

6. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le domaine public doit faire l'objet d'une utilisation conforme à sa destination.

Les dossiers des candidats seront réalisés en langue française.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une fiche de présentation des capacités techniques et financières de l'entreprise candidate
- Une présentation technique de l'activité qui sera réalisée sur le site
- Une présentation des caractéristiques économiques de l'activité
- Les éventuels investissements projetés, précisant leur description, leur montant ainsi que les modalités d'amortissement.
- Une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale

Tout renseignement complémentaire concernant cette consultation est disponible auprès de Monsieur Lionel RAYMOND à l'adresse suivante : lionel.raymond@airchateaudun.com

7. CONDITIONS FINANCIERES

Le titulaire s'acquittera d'une redevance domaniale annuelle pour l'occupation des surfaces mises à disposition, déterminée dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public et fixée dans le document interne du gestionnaire de l'aérodrome définissant la tarification de l'occupation sur la plate-forme aéroportuaire.

Pour l'année 2024, le tarif applicable pour le lot mentionné ci-dessus est le suivant :

- 4 160 m² – Tarif 28,00 € HT/m²/an soit un total de 116 480 € HT/an

Le tarif est mentionné en valeur 2024

8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES – CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

09/10/2024 : Publication de la mise en concurrence

25/10/2024 : Date limite de réception des offres des candidats

Début du contrat : à partir du 31 octobre 2024

Les candidats sont informés que ce calendrier est communiqué à titre indicatif.

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli papier portant la mention suivante : Offre pour : COT – Aéroport de Châteaudun avec la mention NE PAS OUVRIR - Ce pli devra contenir les pièces listées à l'article 6. Il devra être remis ou envoyé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

SPL Air Châteaudun, 2 route d'Orléans - 28 200 CHÂTEAUDUN. Les horaires d'ouverture des bureaux sont de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Transmission électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique à l'adresse suivante :

lionel.raymond@airchateaudun.com

Les candidats veilleront à y joindre les pièces de l'offre énumérées à l'article 6. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date de remise précitée ne seront pas retenus.

9. EXAMEN DES OFFRES

9.1 Régularité des dossiers

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, Le Grand Châteaudun peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

9.2 Attribution des surfaces

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants, par ordre d'importance :

A. Adéquation de l'occupation envisagée au regard de la vocation de la plateforme et de ses caractéristiques

B. Contribution de l'activité au développement de l'économie aéroportuaire et de son environnement.

C. Qualité de la candidature

9.3 Négociations

Le Grand Châteaudun se réserve la possibilité de programmer une réunion avec un ou plusieurs candidats. Il est recommandé aux entreprises candidates de fournir dans leur offre toutes les informations permettant de procéder à l'examen le plus complet et pertinent de leur dossier.

10. VISITE DU SITE ET RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, administratifs et techniques, les candidats pourront faire une demande par email à lionel.raymond@airchateaudun.com

Chaque candidat pourra, s'il le souhaite, effectuer une visite du site. La demande est à adresser par email à l'adresse mentionnée ci-dessus.